

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 28 (1930)

Heft: 5

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : assemblée des délégués du 15 mars 1930 à Olten

Autor: Rahm, H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nischen Mitteln der entwässerte Boden zweckmäßig zur Ansaat vorbereitet wird. Großes Gewicht legten die Aussteller auch auf die richtige erste Düngung des meliorierten Moorböden. Da in dieser Hinsicht bei uns noch viel unterlassen wird, so mögen hier die empfohlenen Düngermengen je ha angegeben werden:

Düngerart	Hochmoor	Niederungsmaor
Gebr. Kalk { Ackerland	20—30 q	*
Wiesland	40—50 q	
40 % — Kalisalz	4 q	3—3,5 q
Thomasmehl	8 q	6—6,5 q
Natronalsalpeter { Getreide	50 kg	*
Hackfrucht	60—80 kg	
(Schluß folgt.)		

Société suisse des Géomètres.

Assemblée des délégués du 15 mars 1930 à Olten.

La XVI^e assemblée ordinaire des délégués s'est réunie à Olten le 15 mars 1930 et la séance fut ouverte à 13 h. 30 par le président central Bertschmann.

Sont présents: la délégation du Comité central, soit S. Bertschmann, P. Kübler, H. Rahm.

Pour la Section de

Berne: E. Albrecht, E. Vogel, J. von Auw;
Bâle-Argovie-Soleure: E. Wegmann;
Zurich-Schaffhouse: E. Steinegger, H. Nägeli, J. Meyer;
Suisse orientale: J. Allenspach, J. Gsell;
Suisse centrale-Zoug: A. Widmer;
Vaud: L. Nicod;
Valais: R. Carrupt;
Fribourg: F. X. Müller;
des géomètres privés: E. Schärer, R. Werffeli;
des géomètres fonctionnaires: W. Fisler.

Seule la Section du Tessin n'est pas représentée.

Comme prévu par les statuts, la présidence revient au président central Bertschmann, tandis que le procès-verbal est tenu par le secrétaire central Rahm. Les collègues von Auw et Müller sont désignés comme scrutateurs et Albrecht comme traducteur, puis on passe à l'ordre du jour:

1^o Le *procès-verbal* de la dernière assemblée des délégués, à Zurich, le 3 mai 1929 a été publié dans le journal d'octobre (page 219). Ce procès-verbal donne lieu à une réclamation de Schärer et Werffeli qui désirent faire inscrire au procès-verbal que s'ils ont quitté la salle avant la fin de la séance, ce n'est pas à cause de la tournure que prenait la discussion, mais bien parce que l'horaire des trains les obligeait de partir à ce moment-là. L'affaire ayant peut d'importance, il est donné satisfaction aux réclamants.

2^o Le *rapport annuel* qui a paru dans le journal de février 1930 est admis sans discussion. Après avoir entendu le rapport des vérificateurs des comptes, présenté par Vogel (Lyss), les *comptes de 1929*

* Die Niederungsmaore enthalten genügend Kalk und Stickstoff in einer für die Pflanzen aufnehmbaren Form, sodaß eine Zufuhr dieser Nährstoffe in der Regel nicht erforderlich ist.

sont admis à l'unanimité (ces comptes et le budget ont aussi paru dans le numéro de février). Certains postes du projet de *budget pour 1930* sont discutés et particulièrement ceux concernant le prélèvement des contributions de taxation et le congrès international. En conclusion, le budget qui prévoit en faveur du congrès international une allocation de fr. 5000.— et une contribution extraordinaire pour 1930 de fr. 5.— par membre, est admis sans changement et sera présenté tel quel à l'assemblée générale.

3^o *Assemblée générale 1931.* Allenspach annonce que la Section Suisse orientale a décidé de se charger de l'organisation de la prochaine assemblée générale. Cette assemblée aurait lieu à St-Gall et la date en sera fixée ultérieurement d'entente avec le Comité local; celui-ci, par l'intermédiaire d'Allenspach, promet une organisation parfaite de cette réunion qui durera deux jours. La proposition de la Section «Suisse orientale» est admise avec empressement par les délégués.

4^o *Révision des statuts.* Le président Bertschmann rappelle que la dernière assemblée des délégués a voté diverses modifications aux statuts et au règlement de taxation. Par suite de circonstances spéciales, cette révision partielle n'a pas été présentée à la dernière assemblée générale de Zoug. Il est du devoir des délégués d'achever ce projet de révision qui doit être soumis à la prochaine assemblée générale à Neuchâtel. A part les modifications admises l'année dernière, le Comité central fait quelques propositions nouvelles tendant à changer certains articles des statuts et du règlement de taxation. Il s'agit surtout des art. 8 et 32 des statuts et le Comité central désirerait que les statuts de toutes les sections (c'est principalement la section vaudoise qui est visée) prévoient pour leurs membres l'obligation de faire partie de la Société suisse. Nous renonçons à donner ici les textes des articles modifiés ou nouveaux des statuts ou règlement de taxation qui seront présentés à l'assemblée de Neuchâtel, puisque chaque sociétaire recevra ou a déjà reçu, en vue de cette assemblée, les projets de révision discutés par les délégués.

Ajoutons seulement au sujet de la taxation que divers délégués ont demandé que les membres des commissions de taxation soient mieux orientés sur l'application des tarifs de taxation et l'établissement du compte final des entreprises adjudiquées.

5^o *Congrès international.* A l'occasion de la discussion du budget, le président a expliqué pour quelles raisons, — facilités d'organisation et diminution de frais pour les congressistes, — ce congrès aura lieu entièrement à Zurich, tandis que l'on parlait au début de Berne et de Zurich. Pour le programme provisoire du dit congrès voir le journal de mars dernier.

6^o *Personnel auxiliaire.* La question est introduite par Fisler qui s'en occupe depuis plusieurs années. Fisler rappelle que la Société suisse des Géomètres a établi un programme pour la formation du personnel auxiliaire et que d'autre part les services de l'enseignement professionnel des cantons romands ont également mis sur pied un programme d'examen pour les dessinateurs-géomètres. Malheureusement ces programmes ne peuvent pas toujours être suivis, les cours spéciaux nécessaires manquant ou n'étant pas obligatoires. Pour remédier à ces inconvénients la Société suisse a chargé une commission spéciale d'étudier la question et de faire des propositions permettant d'arriver à une solution pratique. Cette commission a eu une séance avec MM. Baltensperger, directeur des mensurations cadastrales et Dr. Böschenstein, inspecteur fédéral de l'enseignement professionnel. Il en résulte que le personnel auxiliaire des géomètres sera probablement soumis à la loi fédérale sur l'enseignement professionnel, actuellement en discussion. En attendant l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, il appartient à la Société suisse des Géomètres de faire des propositions qui

seront soumises au Conseil fédéral. Ces propositions seront faites en se basant sur le programme élaboré en 1919, en comptant un apprentissage de quatre ans, y compris un cours de préapprentissage et un cours théorique d'un semestre. A ce sujet le délégué de la Section Suisse orientale annonce que ces propositions provisoires ont reçu l'approbation de sa section sous réserve que les cours théorique et de préapprentissage durent au maximum six mois.

A l'occasion de la discussion sur la formation du personnel auxiliaire, les délégués ouvrent une parenthèse sur le plan d'études des géomètres. Divers délégués prennent la parole; Albrecht en particulier est pour la fusion des écoles pour ingénieurs ruraux et géomètres.

En conclusion, il est voté un ordre du jour, présenté par Allenspach, qui renvoie la question au Comité central pour étude et rapport.

7^o *Divers.* Le président Bertschmann parlant de la prochaine assemblée générale fixée primitivement au 4 mai, propose de retarder cette assemblée de 15 jours de façon à laisser plus de temps pour l'impression et l'envoi des projets relatifs à la révision des statuts. Cette proposition est admise et l'on se donne rendez-vous à Neuchâtel le 18 mai prochain.

Comme il n'y a pas de section à Neuchâtel, Messieurs les Ingénieurs ruraux et géomètre cantonal ont bien voulu se charger de l'organisation de l'assemblée. Or ces messieurs tiennent à faire voir leur pays et à prouver qu'à Neuchâtel aussi on sait depuis longtemps ce que c'est qu'un remaniement parcellaire. C'est pourquoi il y aura le samedi après-midi une promenade dans le beau Val-de-Ruz.

Séance levée à 17 heures.

Olten, le 29 mars 1930.

Le secrétaire: *H. Rahm.* (Traduit librement par *L. Nicod.*)

Kleine Mitteilung.

Aufruf an inserierende Firmen.

Es ist eine vornehme Pflicht der Firmen, welche Stellenangebote in der „Schweiz. Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik“ veröffentlichen, daß sie auch auf die nichtpassenden Bewerbungen prompt antworten und den Bewerbern allfällige Beilagen zu den Briefen, wie Zeugnisabschriften, Photographien usw. unfehlbar wieder zurücksenden.

Man denke daran, daß die Bewerber vielfach stellenlos und daher ohne Verdienst sind. Eine sofortige Antwort enthebt den Bewerber aller Zweifel und schafft ihm die Möglichkeit, sich ohne Bedenken anderweitig um Erwerb umzusehen. Die Rücksendung von Beilagen erspart ihm vermeidbare Kosten. Uebt also Rücksicht auf stellenlose Mitmenschen.

Buchbesprechung.

Kobbe, v. Sigismund. Berechnung der Azimute auf dem Erdellipsoid. (Deutsche) Zeitschrift für Vermessungswesen 1930, Heft 7, Seiten 225—229.

Der Verfasser gibt bemerkenswert einfache Formeln zur Berechnung der Azimute zwischen zwei weit voneinander gelegenen Orten aus deren geographischen Koordinaten. Die Formeln erfüllen bis auf wenige Einheiten der 7. Stelle des Logarithmus den Clairaut'schen Satz über die Azimute am Umdrehungsellipsoid.